

gouvernement. (Vives exclamations à l'extrême gauche.)  
M. Lambermont rappelle que jamais il n'a subordonné un intérêt de parti à l'intérêt du pays. Il y a eu des hommes qui avec une égale bonne foi ont le devoir de discuter les intérêts du pays. Dans une pareille question le gouvernement et le Parlement doivent être étroitement unis. Il faut que le gouvernement dise au pays ce qu'il fait pour la question de Grèce sera discuté à la tribune.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

M. Combes dit qu'il a annoncé qu'il avait déposé hier une proposition de résolution tendant à résoudre la question grecque par l'appel au peuple.  
M. le président dit qu'une telle proposition ne peut venir que comme conclusion d'une interpellation.

### LE BUDGET DE 1897

M. Gredin répond au discours prononcé à la séance d'hier par M. Cabart-Danneville, lors de la discussion du budget de la marine, au chapitre des constructions nouvelles.

M. Gredin intervient pour faire remarquer l'insuccès du programme de 1891. Néanmoins, il ne faut pas s'alarmer outre-mesure; notre marine est assez bien entretenue, mais il faut l'augmenter.

Le général Lamoignon donne des explications sur les bons résultats des canons à tir rapide.

Tous les chapitres de la marine et de la Casse des invalides sont adoptés sans modification.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 5 h. 1/2.

### Les Evénements d'Orient

La réponse de la Grèce, télégraphiée hier aux ministres, est très formelle. Elle conteste l'impossibilité de lever ses armées de Crète sans être en état de payer les salaires par le rachat des troupes grecques et offre de son côté de payer le surplus à la décision des Crétois, qui sont à coup sûr les principaux intéressés dans la question.

Il est vraisemblable qu'à l'heure actuelle les exécuteurs des basses œuvres de l'Europe ont commencé à appliquer les fameuses « mesures coercitives ». D'autre part, les premiers coups de feu viennent d'être tirés en Macédoine entre insurgés et Turcs, pendant que la Bulgarie et la Serbie se préparent visiblement à profiter du conflit pour ouvrir à leur profit la succession de l'homme malade.

Et pendant ce temps, notre ministre des affaires étrangères, M. Hanotaux, sans se soucier de la gravité de plus en plus présente des affaires d'Orient, déclare à la Chambre qu'il ne veut rien dire.

D'espérons, cependant, que la majorité sortira de ce coupable tourment, en exigeant, jeudi, des explications nettes et catégoriques sur le rôle que notre gouvernement, à la rampe de l'empereur allemand, se propose de faire jouer à la France.

Le major anglais Bot, commandant la gendarmerie, a refusé d'obtempérer à la décision du commissaire international, liant le commandant italien à la Canée a mis en état d'arrestation le vice-consul et le drogman hollandais.

On confirme l'information de ce matin sur l'offensive prise par les Bachibouzouks passant à travers la ligne de l'armistice, fondée sur la situation des troupes grecques et étrangères.

Les réservistes continuent à affluer dans les manoirs des drapeaux.

Plusieurs volontaires grecs et étrangers sont arrivés à la Canée.

On annonce l'arrivée prochaine de M. Cavallotti.

Le commandant italien à la Canée a mis en état d'arrestation le vice-consul et le drogman hollandais.

On confirme l'information de ce matin sur l'offensive prise par les Bachibouzouks passant à travers la ligne de l'armistice, fondée sur la situation des troupes grecques et étrangères.

Les réservistes continuent à affluer dans les manoirs des drapeaux.

Plusieurs volontaires grecs et étrangers sont arrivés à la Canée.

On annonce l'arrivée prochaine de M. Cavallotti.

Le commandant italien à la Canée a mis en état d'arrestation le vice-consul et le drogman hollandais.

On confirme l'information de ce matin sur l'offensive prise par les Bachibouzouks passant à travers la ligne de l'armistice, fondée sur la situation des troupes grecques et étrangères.

La ligne de Dédé-Agatch à Salonique ne transporte plus de voyageurs ni de marchandises; il n'y a plus que des trains militaires.

Les officiers qui se trouvent à Pétranger ont reçu l'ordre de se tenir prêts à répondre au premier appel. On parle du remplacement du ministre des affaires étrangères, qui serait nommé ambassadeur à Berlin.

On compte que, cette semaine, 140,000 hommes seront concentrés sur les frontières.

Comme forces principales, quatre divisions sont à Blazonna en face de l'armée grecque.

La délivrance de Kantanos. La Canée, 9 mars.

On confirme la nouvelle que les assiégés de Kantanos ont été délivrés sans incident. Cette nouvelle a produit ici un véritable soulèvement. On croit, en effet, que les insurgés opposeraient de la résistance aux cinq cent cinquante marins de l'armée mixte qui avaient été chargés par les amiraux de faire lever le siège de Kantanos.

Le départ de marins français. Toulon, 9 mars.

Hier soir, la nouvelle est parvenue à Toulon, que le cuirassé *Déclaration* et le croiseur *Bugeaud* partiront samedi pour la Canée.

Ces deux navires ont appareillé ce matin pour effectuer pendant quatre jours des tiras au large. Ils rentreront chaque soir aux Salins d'Hyères et, de mercredi à jeudi, ils feront des tirs de nuit en mer.

Ajoutons que l'on pousse avec une grande activité, à bord de la *Déclaration*, des travaux d'aménagement qui laissent supposer que ce navire recevra un vicomte avant son départ.

Le major anglais Bot, commandant la gendarmerie, a refusé d'obtempérer à la décision du commissaire international, liant le commandant italien à la Canée a mis en état d'arrestation le vice-consul et le drogman hollandais.

On confirme l'information de ce matin sur l'offensive prise par les Bachibouzouks passant à travers la ligne de l'armistice, fondée sur la situation des troupes grecques et étrangères.

Les réservistes continuent à affluer dans les manoirs des drapeaux.

Plusieurs volontaires grecs et étrangers sont arrivés à la Canée.

On annonce l'arrivée prochaine de M. Cavallotti.

Le commandant italien à la Canée a mis en état d'arrestation le vice-consul et le drogman hollandais.

On confirme l'information de ce matin sur l'offensive prise par les Bachibouzouks passant à travers la ligne de l'armistice, fondée sur la situation des troupes grecques et étrangères.

Les réservistes continuent à affluer dans les manoirs des drapeaux.

Plusieurs volontaires grecs et étrangers sont arrivés à la Canée.

On annonce l'arrivée prochaine de M. Cavallotti.

Le commandant italien à la Canée a mis en état d'arrestation le vice-consul et le drogman hollandais.

On confirme l'information de ce matin sur l'offensive prise par les Bachibouzouks passant à travers la ligne de l'armistice, fondée sur la situation des troupes grecques et étrangères.

Les réservistes continuent à affluer dans les manoirs des drapeaux.

Sur l'ordre du jour de MM. Pierre Richard et Marcel Habert.

Cet ordre du jour était ainsi conçu : La Chambre, désireux que le gouvernement s'abstienne de nommer des magistrats dans la circumscription où ils ont été candidats à des fonctions électives, passe à l'ordre du jour.

Tous nos députés ont voté pour. La Chambre a adopté par 469 voix contre 10.

Sur la disposition additionnelle de MM. Maurice Labou, Jumeau, etc., à l'ordre du jour de MM. Richard et Habert.

Tous nos députés ont voté pour à l'exception de MM. Basly, Defontaine, Dron, Guesde, Lamendin et Sever, qui ont voté contre, et de MM. Lepetz et de Montalembert, qui se sont abstenus.

La Chambre a adopté par 258 voix contre 193.

Sur l'ensemble de l'ordre du jour de MM. Richard, Habert, Léon, Jumeau, etc.

Les députés ont voté de la même façon que dans le vote précédent, à l'exception de M. Dron, qui s'est abstenue.

La Chambre a adopté par 262 voix contre 99.

CONDAMNATION A MORT. Lons-le-Saulnier, 9 mars.

La cour d'assises de Lons-le-Saulnier, vient de condamner à mort l'assassin Vaillant.

Vaillant a entendu prononcer la peine de mort sans manifester aucune émotion.

LES ÉLECTIONS EN AUTRICHE. Vienne, 9 mars.

Aujourd'hui ont eu lieu les élections des députés de la 5e circonscription, les socialistes se sont portés en masse aux urnes.

D'après les renseignements autorisés, en ce qui concerne les candidats socialistes, à Vienne, trois sont assurés du succès.

LE CONTROLE DE L'ALCOOL. Paris, 9 mars.

On a distribué, aujourd'hui, le projet déposé par le ministre des finances pour instituer un contrôle hygiénique et fiscal de l'alcool.

Le but de ce projet est d'exercer une surveillance rigoureuse sur l'alcool industriel, non seulement à sa source, mais à toutes les étapes qu'il doit parcourir avant d'arriver à la consommation; on assure ainsi à la santé publique les garanties qu'elle est en droit d'attendre d'une législation qui demande aux boissons spiritueuses une part d'impôt considérable, en même temps qu'on fortifie l'action des services fiscaux, mesure indispensable au moment où le taux de l'impôt va être surélevé.

En résumé, les garanties nouvelles que le ministre propose d'établir tendent à réduire la fraude et à protéger la santé publique; à leur établissement, dit l'exposé des motifs, n'exige pas nécessairement la monopolisation de l'alcool, question qui soulève des problèmes d'ordre politique.

Ce projet entraîne des dépenses résultant principalement de l'institution de dix laboratoires pour le contrôle hygiénique. Ces dépenses sont évaluées à 350,000 francs par an, qui seront en partie couvertes par l'établissement d'une taxe d'analyse de 20 centimes par hectolitre d'alcool soumis à la vérification.

LES ÉLECTIONS EN AUTRICHE. Vienne, 9 mars.

Aujourd'hui ont eu lieu les élections des députés de la 5e circonscription, les socialistes se sont portés en masse aux urnes.

D'après les renseignements autorisés, en ce qui concerne les candidats socialistes, à Vienne, trois sont assurés du succès.

enfant, la mère devait encore plus grande, la femme fut obligée de cesser au foyer pour les soins à donner aux malades. Et le salaire du mari n'étant plus suffisant, elle se livra d'abord à la mendicité, puis dégrada d'une telle vie, elle s'adonna à la boisson.

Elle allait néanmoins faire quelques journées de travail. Le matin, la petite fille partait pour l'école et les deux plus jeunes étaient portés à la crèche.

Il y a une quinzaine de jours, le bambin de deux ans fut atteint de la rougeole, et le plus jeune, le petit Léon, était en même temps atteint d'une fluxion. Tous deux furent alors refusés à la crèche.

Tout d'abord, la mère soigna les deux enfants, mais elle lui dit que la rougeole pouvait être communiquée à Léon. Alors, elle alla mendier, puis s'en vint sans doute sans dire où elle allait.

Ce n'est que dimanche matin, comme nous l'avons raconté hier, qu'elle revint à son domicile après avoir erré aux environs de Lille en mendiant. Mais le pauvre Léon expirait, à peine déposé dans son berceau.

La mère se fêla, cria, en menaçant sa femme. Celle-ci reparut alors de nouveau en déposant le pain et quelques autres objets qu'elle avait recueillis.

M. Lardier, commissaire de police, prévenu, ouvrit une enquête. Le corps du petit Léon fut transporté à la faculté de médecine aux fins d'autopsie. Cette opération eut lieu hier matin et il a été reconnu que le petit Léon était mort, faim de soins, des suites de sa fluxion.

Quant à la femme Tunc, elle a été renvoyée hier soir dans le quartier de Mousain-Lille, près la rue d'Aras, n'osant entrer chez elle, craignant son mari. Elle a été mise en état d'arrestation et écrouée à la maison d'arrêt, sous la prévention d'homicide par imprudence.

Nous nous sommes rendu hier soir au n° 12 de la cour Giscion. Le ménage Tunc occupe, pour tout logement, une étroite mansarde, éclairée seulement par une petite lucarne donnant sur les toits. Des employés de la Faculté venaient de rapporter le cercueil contenant les restes du petit Léon.

Da manardes à l'école la mère la plus noire, la plus affreuse. Point de meubles, pas un tabouret, pas même une chaise. Au milieu de la pièce, un poêle, une meuble à la mode, le bon lit et un banc. Un grand lit en fer, un plus petit et un berceau, voilà tout le mobilier. Les lits et le berceau ne contiennent qu'une maigre paille avec une simple couverture, mais pas de draps, ce sont de véritables grabats. C'est un sac grossier en toile qui sert de couverture au berceau.

Le père, qui n'a eu que deux journées de travail la semaine dernière, est allé à sa leçon à l'école à 7 heures du matin. Nous n'avons vu dans la chambre que la petite fille, paraissant intelligente.

Dans un lit se trouve le petit garçon de trois ans, malade.

Après avoir causé quelques instants, nous avons quitté le lieu de ce lieu d'affreuse misère, vivement impressionné.

Triste société!

SÉRIE NOIRE. Entrées-nous dans une série noire? Hier, deux suicides ont été enregistrés à Lille.

Un négociant s'est brûlé la cervelle et un représentant de commerce s'est pendu après s'être frappé de deux coups de couteau.

Nous nous serions abstenus, si la sollicitation des familles intéressées de citer ces disparitions volontaires et si douloureuses, n'avait été si pressante.

Nous nous serions abstenus, si la sollicitation des familles intéressées de citer ces disparitions volontaires et si douloureuses, n'avait été si pressante.

Nous nous serions abstenus, si la sollicitation des familles intéressées de citer ces disparitions volontaires et si douloureuses, n'avait été si pressante.

Nous nous serions abstenus, si la sollicitation des familles intéressées de citer ces disparitions volontaires et si douloureuses, n'avait été si pressante.

Nous nous serions abstenus, si la sollicitation des familles intéressées de citer ces disparitions volontaires et si douloureuses, n'avait été si pressante.

Nous nous serions abstenus, si la sollicitation des familles intéressées de citer ces disparitions volontaires et si douloureuses, n'avait été si pressante.

Nous nous serions abstenus, si la sollicitation des familles intéressées de citer ces disparitions volontaires et si douloureuses, n'avait été si pressante.

### PARTI OUVRIER - SECTION LILLOISE

Commission administrative. Réunion de tous les délégués, jeudi 11 mars, à huit heures du soir, au siège social, rue de Béthune, 21, Maison de Peuple. — Urgence.

Les membres des commissions d'initiative et de la Maison du Peuple sont priés de se réunir le mercredi 10 mars 1897, à 8 heures très précises du soir, à la Maison du Peuple, rue de Béthune, 21.

La présence de tous les membres est indispensable.

Conseil municipal. Le Conseil municipal de Lille se réunira samedi prochain, à huit heures et demie du soir.

Inondée place aux Bleuets. Un incendie est déclaré hier soir, vers 10 heures, chez le docteur Legay place aux Bleuets. Le feu a été communiqué accidentellement par une bougie au rideau de la fenêtre d'une chambre à coucher.

Les pompiers arrivèrent rapidement sur les lieux ainsi que M. Dollereau, commissaire de police, et ce commencement d'incendie fut bien vite éteint.

Les dégâts ne dépassent pas 800 francs. Les rideaux, tentures et boiseries de la chambre ont seuls été brûlés.

Les listes électorales. Une circulaire est émise hier soir résultant de la communication des listes électorales, vient d'être envoyée par le ministre de l'intérieur aux préfets.

Aux termes de cette circulaire, les municipalités ne doivent pas procurer les listes électorales, mais les préfets, comme les listes électorales, lors même qu'on devrait de rétribuer le travail.

Les maires devront refuser à leurs secrétaires l'autorisation de délivrer ces copies, et de fournir des renseignements extraits des listes électorales, comme par exemple, qui sont relatifs au culte professé par les citoyens.

Ces fonctionnaires auraient leur responsabilité engagée au point de vue pénal, s'ils fournissaient des renseignements jugés diffamatoires, tels que ceux qui portent sur les causes de la radiation des électeurs.

Les concours d'agriculture. L'année prochaine dans plusieurs régions, la petite culture s'est vu forcée par la sécheresse de vendre son blé au prix de 10 à 12 francs l'hectolitre alors qu'il s'est à peu près vendu couramment de 15 à 17 francs.

Cet état de choses a été signalé à l'administration supérieure par les chambres consultatives d'agriculture, qui ont en même temps formulé diverses propositions.

On s'est arrêté à l'idée de provoquer et d'encourager, avec le concours des syndicats agricoles, l'organisation de manèges généraux pour le wattage des céréales, et d'envoyer à ce sujet une instruction aux professeurs départementaux.

Concours de typographie grecque. Un concours de typographie grecque aura lieu le jeudi 11 mars à Lille pour les ouvriers compositeurs et le vendredi 12 mars pour les apprentis. Ces concours auront lieu sous la surveillance d'un délégué de l'Association M. Fuchs chargé de cours à l'École pour Lille. L'épreuve unique consiste dans la composition d'un page grec, de trente ou trente-deux lignes de quarante-cinq à cinquante lettres à exécuter en deux heures sous surveillance.

Les concours auront probablement lieu à l'imprimerie Danel. Les candidats sont avisés.

Les prix seront accordés, sur laurds sous forme de livrets de caisse d'épargne pour les apprentis et en espèces pour les ouvriers.

Nouvelles militaires. Plusieurs associations agricoles ont demandé que des congés trimestriels ou semestriels fussent accordés aux cultivateurs comme aux travailleurs militaires.

Nous apprenons que cette question est, en ce moment, à l'étude de la commission de la guerre l'objet d'un examen spécial, et qu'une décision ministérielle interviendra d'ici au mois d'avril.

Faculté des Lettres. L'élection d'ouvriers de la cour d'assises et de la Faculté des Lettres par M. Leffevre, professeur, le jeudi 11 mars, même local même heure.

Commencement d'inondée. Hier matin vers 3 h. 1/2, un commencement d'incendie a été déclaré dans la cave de M. Lucarnez, boulanger, rue Fontenay 40.

Grâce aux prompts secours des pompiers, les dégâts ne sont pas très élevés.

Ordonnance de non-lieu. Une ordonnance de non lieu vient d'être rendue en faveur de Julien Louroux, chaudronnier, injustement accusé dans une affaire de vol commis à Fives, rue Malaise.

## LE JUSTICIER

PAR CÉCILE CASSOT

Le petit salon où elle recevait ses familiers restait désert. Est-ce que la nouvelle passion du roi était déjà connue? Avait-on peur de se compromettre en la venant voir? Elle était pourtant encore solide; ses oreilles, qui, elle partie, n'avaient plus raison d'être, à commencer par M. de Bernis, la défendaient au moins.

Comment ses amis n'étaient-ils pas déjà là? Mieux d'un dishabilité Watteau vert-pomme, agrémenté de passermentes roses et de nœuds mûres de vert pâle, la coquette fondeur de dentelle noire sous son petit menton et pose sur les boucles pointées de sa coiffure, le teint fort antique, elle jetait de temps à autre un regard furtif par la fenêtre, impatiente d'être seule, nerveuse du retard que Choiseul et de Bernis mettaient à la venir auver.

Dravalde, qu'elle avait accueilli avec la recommandation de la duchesse de Châtillon, se tenait, dans son habit galonné, droit comme un I, impassible comme une borne, devant la porte du boudoir où sa séduisante maîtresse évoluait, attendant des ordres qui ne venaient pas. La marquise, toute rose, l'œil dilaté, ne faisait pas plus attention à son domestique qu'aux babioles qui ornaient ses étagères. Jamais Dravalde n'avait vu un mondain occupé à rien faire, si fatigués ses goûts pervers, si léger dans ses paroles railleuses. La vie ne pesait pas lourd sur les épaules de ce monde; c'est à peine si elle y laissait le duvet de son empreinte.

Cela se comprenait un peu; il ne buvait que l'essence des choses et vivait dans un temple dont les colonnes étaient soutenues par les larges épaules du peuple.

Oh! que Damiens voyait juste, et comme Dravalde lui donnait raison dans sa haine doublée de plus profond mépris! Quel gaspillage, quel luxe, étonné et quelle incurie! Ah! non, le Trésor national ne pouvait suffire à entretenir plusieurs favorites comme celle que Dravalde servait par amour pour son Arlette, et dont les domestiques prononçaient le nom en riant de ce rire qui salit.

recommandation de la duchesse de Châtillon, se tenait, dans son habit galonné, droit comme un I, impassible comme une borne, devant la porte du boudoir où sa séduisante maîtresse évoluait, attendant des ordres qui ne venaient pas. La marquise, toute rose, l'œil dilaté, ne faisait pas plus attention à son domestique qu'aux babioles qui ornaient ses étagères. Jamais Dravalde n'avait vu un mondain occupé à rien faire, si fatigués ses goûts pervers, si léger dans ses paroles railleuses. La vie ne pesait pas lourd sur les épaules de ce monde; c'est à peine si elle y laissait le duvet de son empreinte.

Cela se comprenait un peu; il ne buvait que l'essence des choses et vivait dans un temple dont les colonnes étaient soutenues par les larges épaules du peuple.

Oh! que Damiens voyait juste, et comme Dravalde lui donnait raison dans sa haine doublée de plus profond mépris! Quel gaspillage, quel luxe, étonné et quelle incurie! Ah! non, le Trésor national ne pouvait suffire à entretenir plusieurs favorites comme celle que Dravalde servait par amour pour son Arlette, et dont les domestiques prononçaient le nom en riant de ce rire qui salit.

Le pauvre garçon, en restant là, apprenait à souffrir dans son amour-propre, dans sa dignité, dans ce moi de l'homme honnête, lui qui n'avait encore eût souffrir que par le cœur.

Son premier chagrin l'avait retrempe, en le rapprochant, par les éprouvés, de la bonté infinie; maintenant, l'amertume

dont il refoulait le flot acre, incessant, semblable à la vague qui bat le rocher, corrodait son bon cœur d'enfant du peuple et l'initiait aux choses mauvaises. Vingt fois il avait failli suffoquer Kerko, la soubrette de choix de la marquise, vingt fois il s'était dominié; mais, à la longue, pour fêter, il ne répondait plus de lui; s'il restait à un milieu de ces gens faux, perfides, qui l'exécraient.

Le souverain mépris que lui inspirait la favorite n'avait d'égal que son amour pour Arlette. Aussi quand il entendait le voix agréablement cassée de la Pompadour, le trait-il dans un mouvement significatif et prompt des épaules.

La marquise ne le remarquait pas. Elle ne regardait jamais les gens quand elle leur parlait.

— Est-ce que vous dormez? reprit le d'Elletois; délicate ma traine qui est accrochée à l'oreille de la cuisinière.

— Oh! mais sans se presser.

— Madame la marquise me permet-elle de descendre à l'office?

— Non, dit-elle sèchement; je n'ai aucun besoin de vous.

— Ce matin, madame, dit obligamment le galant Bernis, vous avez vingt-cinq ans. Quel éclat de beauté et de jeunesse! comme cette couleur vert-pomme vous va!

Il lui baisa le bout des doigts et s'assit à table. Elle sur une causeuse à médaillon.

— Eh bien! monsieur de Choiseul, avez-vous des nouvelles? demanda la marquise à la bouche pincée d'écail de la grande.

Le duc échangea avec de Bernis un rapide coup d'œil.

— Avant de vous répondre, madame, permettez-moi de vous complimenter sur votre santé; monsieur de Bernis a raison, les âmes merveilleuses...

Et lui aussi baisa le bout des doigts de la favorite.

— Avez-vous vu le roi? dit-elle en se pressant.

ici une table toute servie, déjeuner froid, gâteaux